

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

09 novembre 2015

Rapport 2015 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants de sociétés cotées

A l'occasion de son rapport annuel 2015 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants de sociétés cotées, l'Autorité des marchés financiers aborde plusieurs thématiques parmi lesquelles les indemnités de départ des dirigeants, l'indépendance des administrateurs au regard des relations d'affaires ou l'indépendance du président du conseil. Forte de son observation des pratiques des entreprises, l'AMF émet des recommandations à leur destination et invite les associations professionnelles à faire évoluer leur code de gouvernance.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

GOUVERNANCE

02 décembre 2021

L'AMF publie son rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées



RAPPORT / ÉTUDE

GOUVERNANCE

02 décembre 2021

Rapport 2021 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées



ARTICLE

GOUVERNANCE

21 juillet 2021

Les conseillers en vote



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02